

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/241

RESTRICTION DE CIRCULATION
RUE DE DUNKERQUE, DE LA COLME, DE L'AA ET DE LA VICTOIRE
POUR TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT DU RESEAU DE FIBRE OPTIQUE

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu la demande présentée par la société STEG à Grande-Synthe représentée
M. LEBIGRE, qui va réaliser des travaux d'enfouissement du réseau de fibre optique,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité
des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera restreinte dans les 2 sens de circulation et se fera de façon alternée aux abords du chantier situé rue de Dunkerque, de la Colme, de l'Aa, et de la Victoire, à compter du 18/10/2024 et ce pour une durée de 14 jours.

Art 2 : La vitesse sera limitée à 50km/h.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise STEG
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 14/10/2024
Le Maire.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,



Daniel DESCHODT.